



Association INITIATIVE SAINT MARTIN ACTIVE
10 RUE JEAN-JACQUES FAYEL
97150 SAINT-MARTIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

SAS GCL AUDIT & CONSEIL

92, cours Saint Louis
33300 Bordeaux
Tél. : 05.57.19.33.10 - Fax : 05.57.19.33.19
RCS : BORDEAUX B 414 659 623
Courriel : cac@gcl.tm.fr
www.gclnet.fr

SAS au capital de 900 000 €
Inscrite à la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes
Agence Ile-de-France
26, rue Lavoisier – Space2
95300 Pontoise
Tél : 01.39.09.94.06

Association INITIATIVE SAINT MARTIN ACTIVE

10 RUE JEAN-JACQUES FAYEL
97150 SAINT-MARTIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

Aux membres de l'association INITIATIVE SAINT MARTIN ACTIVE,

Ces comptes annuels sont caractérisés par :

- Total Bilan : 4 106 024 €
- Produits d'exploitation : 966 144 €
- Résultat net : 4 922 €

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INITIATIVE SAINT MARTIN ACTIVE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 20/11/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du président arrêté le 7 octobre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les

anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BORDEAUX, le 20/11/2020

Le Commissaire aux comptes
GCL AUDIT & CONSEIL,
CAZENEUVE Bernard
Président



BILAN ACTIF

	31/12/2019			31/12/2018
	Brut	Amort. Dépréciat.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires	5 000	4 283	717	2 384
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	203 692	135 601	68 091	107 506
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	75		75	75
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 644 918	217 421	1 427 498	1 812 774
Autres immobilisations financières	48 985		48 985	50 144
TOTAL (I)	1 902 670	357 305	1 545 365	1 972 883
Comptes de liaison				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances d'exploitation (3)				
Créances usagers et comptes rattachés				
Autres créances	1 080 232		1 080 232	165 463
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 478 935		1 478 935	1 223 433
Charges constatées d'avance (3)	1 492		1 492	1 499
TOTAL (II)	2 560 659		2 560 659	1 390 395
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	4 463 329	357 305	4 106 024	3 363 278
(1) dont droit au bail				
(2) dont à moins d'un an				
(3) dont à plus d'un an				
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisé par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

BILAN PASSIF

	31/12/2019	31/12/2018
	Net	Net
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 778 699	1 949 959
<i>Dont legs et donations, subv. d'invest. affectés à des biens renouvelables</i>		
Ecarts de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	185 241	108 364
Report à nouveau	-3 856	-3 856
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	4 922	19 437
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise	711 868	822 438
Résultats sous contrôle des tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	16 570	27 450
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	3 693 444	2 923 792
Comptes de liaison (II)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	241 275	58 342
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	241 275	58 342
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement	12 000	
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)	12 000	
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 334	29 552
Dettes fiscales et sociales	47 617	46 208
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	82 355	305 384
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL (V)	159 306	381 144
Ecarts de conversion passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I à VI)	4 106 024	3 363 278
(1) Dont à moins d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		
(1) Dont à plus d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

COMPTES DE RESULTAT

	31/12/2019	31/12/2018
	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Prestations de services	1 865	7 620
MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 865	7 620
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	860 068	611 112
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	79 610	91 191
Collectes		
Cotisations	21 000	35 000
Autres produits	3 600	41 051
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1) (I)	966 144	785 974
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)		
Autres achats et charges externes (2)	195 912	187 546
Impôts, taxes et versements assimilés	2 537	2 106
Salaires et traitements	294 427	308 993
Charges sociales	75 221	70 148
Autres charges de personnel	8 978	6 944
Dotations aux amortissements sur immobilisations	41 082	43 976
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges	241 275	33 342
Autres charges	6 000	9 000
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (3) (II)	865 431	662 055
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	100 713	123 919
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent attribué ou déficit transféré (III)		
Déficit supporté ou excédent transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations (4)		
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)		
Autres intérêts et produits assimilés (4)	666	20 019
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	12 807	34 508
Différences positives de change		3
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	13 473	54 530
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	98 406	59 874
Intérêts et charges assimilées (5)	4 979	47 018
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	103 385	106 892
2 - RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-89 912	-52 362
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	10 801	71 557

COMPTES DE RESULTAT

	31/12/2019	31/12/2018
	Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	2 512	468
Sur opérations en capital	10 881	28 785
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	13 393	29 253
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	0	169
Sur opérations en capital	7 272	112 204
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	7 272	112 373
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	6 121	-83 120
Impôts sur les bénéfices (IX)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	993 010	869 757
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	976 088	881 320
5 - SOLDE INTERMEDIAIRE	16 922	-11 563
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs		31 000
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	12 000	
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	4 922	19 437
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont redevances sur crédit-bail mobilier dont redevances sur crédit-bail immobilier		
(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(4) dont produits concernant des entreprises liées		
(5) dont intérêts concernant des entreprises liées		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Bénévolat	14 241	9 726
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	14 241	9 726
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole	14 241	9 726
TOTAL	14 241	9 726

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

L'exercice, d'une durée de 12 mois, couvre la période du 01.01.2019 au 31.12.2019.

Ces comptes annuels ont été établis le 31 août 2020.

Conventions comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du règlement n°99-01 du Comité de la Réglementation Comptable du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, ainsi que du référentiel de normes France Initiative.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Ne sont mentionnés dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Evènements importants survenus au cours de l'exercice

L'année 2019 a vu se poursuivre l'élan engagé en 2018 de relance de l'économie et de reconstruction du territoire faisant suite au passage du cyclone Irma le 6 septembre 2017 sur l'île de Saint Martin, cyclone qui avait causé des ravages sans précédents et avait mis à terre l'économie locale.

Ainsi, alors que l'activité 2017 d'Initiative Saint Martin Active avait été fortement impactée par ce phénomène et que les effets avaient continué à se faire sentir tout au long de l'exercice 2018, l'année 2019 a vu les activités habituelles et récurrentes de notre association revenir en premier plan.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

- Constructions	de 20 à 30 ans
- Installations techniques, matériel et outillage industriel	de 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements, aménagements divers	de 6 à 10 ans
- Matériel de transport	de 4 à 5 ans
- Matériel de bureau	de 2 à 4 ans
- Mobilier de bureau	de 4 à 6 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées :

- De prêts d'honneur et contrats d'apports associatifs pour un montant de 1 086 935 euros, accordés par l'association aux tiers bénéficiaires dans le cadre de ses activités ;
- Ainsi que de la ligne de garantie dotée chez FAG pour un montant de 54 000 euros diminuée des commissions Oséo sur Fonds de Garantie d'un montant total de 5 015 euros ;
- Et d'avances remboursables pour un montant de 557 984 euros, accordées par l'association suite au passage du cyclone Irma le 6 septembre 2017 sur Saint Martin.

Sur l'exercice 2019, ont été décaissés :

- 20 prêts aux entreprises au titre de la création pour un montant de 255 900 euros,
- 3 prêts aux entreprises au titre de la croissance pour un montant de 42 882 euros,
- 1 prêt aux associations au titre de la création pour un montant de 15 000 euros,

soit un total de 24 prêts pour un montant global de 313 782 euros, contre 16 prêts en 2018 pour un montant de 259 700 euros ;

Les remboursements de prêts de l'exercice ont atteint 294 292 euros contre 302 967 euros en 2018.

Au 31.12.2019, 136 prêts sont en cours pour un montant total dû de 1 086 935 euros contre 141 prêts pour un montant de 1 071 264 euros au 31.12.2018.

Sur l'exercice 2019, aucune nouvelle avance remboursable n'a été décaissée.

Les remboursements d'avances remboursables de l'exercice ont atteint 315 348 euros contre 149 018 euros en 2018.

Au 31.12.2019, 42 avances remboursables sont en cours pour un montant total dû de 557 984 euros contre 44 avances remboursables pour un montant de 873 332 euros au 31.12.2018.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement des prêts, sur la base du solde de prêt net de couverture par garantie, selon la méthode suivante :

- Cessation d'activité, liquidation judiciaire en cours, redressement judiciaire en cours ou identification d'un fort risque de non-recouvrement : 100 % du solde,
- Au-delà de 6 échéances non honorées : 75 % du solde,
- Au-delà de 3 échéances non honorées : 50 % du solde.

La détermination de cette provision a fait l'objet d'une analyse complémentaire dossier par dossier afin d'appréhender au mieux le risque lié à chaque prêt, en tenant compte de notre expérience acquise au cours des dernières années sur le procédé de recouvrement des dossiers contentieux.

Ainsi, une provision pour dépréciation des immobilisations financières a été constituée sur l'exercice pour un montant de 98 406 euros dont 14 457 euros au titre de prêts aux entreprises en création, 25 000 euros au titre de prêts aux associations en création et 58 949 euros au titre des avances remboursables. En parallèle, une reprise sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières a été constituée pour un montant de 12 807 euros dont 7 807 euros au titre de prêts aux entreprises en création et 5 000 euros au titre de prêts aux associations en création.

Les pertes définitives sur prêts d'honneur sont constatées dès lors que l'ensemble des recours possibles a été exercé.

La totalité du solde de prêt est passée en charges financières, la garantie reçue en contrepartie de la perte est comptabilisée en produit financier.

Une perte a été constatée pour un montant de 3 820 euros (correspondant uniquement à des prêts aux entreprises en création). La comptabilisation de cette perte a fait l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 20 novembre 2020.

Sur le montant total de ces pertes, une d'entre elles était couverte par garantie. Un produit financier lié à la garantie a donc été comptabilisé pour un montant de 665 euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances d'exploitation sont constituées principalement de subventions à percevoir des organismes financeurs en fonction de la part du financement qui peut être rattachée à l'exercice 2019.

Trésorerie

Les disponibilités au 31.12.2019 se décomposent en :	31.12.2019	31.12.2018
- Disponibilités pour le fonctionnement accompagnement :	547 413 €	651 581 €

- Disponibilités du fonds de prêts :	434 060 €	397 873 €
- Disponibilités des fonds d'aides d'urgence et d'avances remboursables post Irma :	497 462 €	173 978 €
- Total disponible :	1 478 935 €	1 223 433 €

Fonds associatifs

Les ressources de fonds de prêts octroyées par les financeurs sont enregistrées dans les comptes d'apports, apports différenciés avec ou sans droit de reprise selon les obligations conventionnelles liées à ces apports.

Le fonds associatif varie aussi chaque année en fonction du résultat sur fonds de prêt de l'exercice. L'imputation du résultat sur fonds de prêt au fonds associatif relève d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association.

Le résultat sur fonds de prêt est imputé dans des comptes spécifiques et réparti en pourcentage des apports entre apports avec et sans droit de reprise.

Il a été comptabilisé pour l'exercice 2019 un abondement au fonds de prêts sans droit de reprise (Feder) pour un montant de 224 052 euros.

En revanche, la cellule Feder de la Préfecture des Iles du Nord, qui avait invalidé l'enveloppe budgétaire concernant les abondements 2014 à 2017, est revenue sur sa position. Cette invalidation nous avait conduits à saisir dans la comptabilité 2018 des écritures afin d'annuler les abondements comptabilisés sur ces années antérieures pour un total de 884 273 euros. Cette nouvelle validation de nos rapports pour les années 2014 à 2018 avec un taux de prise en charge différent nous a amenés à extourner un montant de 257 745 euros et à ressaisir un abondement global de 859 303 euros en régularisation.

Il est à noter que la Collectivité de Saint Martin avait versé en 2016 une avance remboursable de 250 000 euros afin de pallier les retards de versements des fonds Feder. Cette avance avait été comptabilisée en fonds associatifs avec droit de reprise pour le budget de fonctionnement de l'association et d'accompagnement des entrepreneurs et des associations. La Collectivité ayant demandé son remboursement, après un premier acompte de 50 000 euros en 2018, un second acompte du même montant a été fait en 2019.

Le fonds pour ligne de garantie, doté à hauteur de 19 000 euros en 2013, a été codoté par le fonds de cohésion social pour un montant équivalent en 2014.

Les 19 000 euros constitutifs de la ligne de garantie en 2013 ont fait l'objet d'un reversement à FAG en 2015.

Une dotation complémentaire a eu lieu en 2017 pour un montant total de 35 000 euros (apportés par la Collectivité). Il est à noter que ce montant n'a pas encore fait l'objet d'un reversement à FAG, il apparaît donc dans le poste « Autres dettes ».

Dettes

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés représentent un montant de 29 334 euros au 31 décembre 2019. Il s'agit des dernières factures dues de l'exercice 2019 qui seront soldées début 2020.

Les dettes sociales représentent un montant de 47 617 euros. Il s'agit du solde des salaires de décembre 2019, des cotisations sociales du dernier trimestre et des provisions pour congés à payer.

Les autres dettes correspondent principalement à :

- 35 000 euros au titre du fonds pour ligne de garantie qui n'ont pas encore été reversés à FAG,
- 21 355 euros au titre de l'aide CAP 2020 restant à attribuer à des bénéficiaires. Cette aide non remboursable correspond au reliquat du fonds d'aide d'urgence versé par la Fondation de France après le cyclone Irma et non consommé au 31/12/2018.

Subventions d'investissement

Il est rappelé que l'Association a déménagé ses locaux le 12/09/2016.

L'installation dans les nouveaux locaux a nécessité de nombreux travaux d'aménagement et d'agencement.

Une subvention d'investissement au titre de l'aménagement des nouveaux locaux a été octroyée par le Feder pour un montant de 47 500 euros.

Une quote-part de cette subvention a été rapportée au résultat de l'exercice 2019 proportionnellement à la part des travaux d'aménagement des locaux déduits sur l'exercice par le biais de l'amortissement.

Le montant pour 2019 s'élève à 9 881 euros, le même montant qu'en 2018.

Une autre subvention d'investissement a été octroyée en 2016 par la CCISM pour un montant de 5 000 euros. Elle a pour objet l'acquisition d'un véhicule lié à l'opération « My Quartier My Business ».

La quote-part de cette subvention qui a été rapportée au résultat 2019 et calculée selon la même méthode que précédemment représente un montant de 1 000 euros, là encore ce montant est identique à celui comptabilisé en 2018.

Résultat

Des comptes de résultat distincts entre le fonctionnement, la gestion de la ligne de garantie France Active et la gestion du fonds de prêts sont présentés en annexe.

Ainsi, le résultat de l'exercice se décompose de la manière suivante :

- Résultat au titre des activités de « fonctionnement » :	101 862 euros
- Résultat au titre de la gestion du « fonds de prêts » :	- 95 781 euros
- Résultat au titre de la « ligne de garantie FAG » :	- 1 159 euro
- Soit un résultat net comptable de :	4 922 euros

Le résultat de gestion du fonds de prêts sera affecté dans des comptes négatifs d'apports au prorata des apports avec ou sans droit de reprise.

Il a également été décidé que le résultat lié à la gestion de la ligne de garantie FAG serait affecté en report à nouveau alors que le résultat de fonctionnement serait affecté en réserves.

Ainsi le résultat 2018 qui était de 19 437 euros a été affecté ainsi :

- 17 552 euros en diminution des apports avec droit de reprise,
- 39 888 euros en diminution des apports sans droit de reprise,
- 76 877 euros en réserves,

pour un résultat de gestion du fonds de prêts 2018 de - 57 440 euros, un résultat de fonctionnement général de 76 877 euros et un résultat de gestion de la ligne de garantie FAG de 0 euro.

Engagements donnés et reçus

Les prêts d'honneur accordés par le Comité d'Agrément et non encore actés à la clôture de l'exercice sont indiqués en engagements hors bilan dans l'annexe des comptes annuels. Ils représentent un montant de 105 150 euros au 31.12.2019 correspondant à 9 nouveaux prêts.

Il n'y a pas de contrats d'apports associatifs accordés par le Comité d'Agrément et non encore actés à la clôture de l'exercice 2019.

Etat des effectifs au 31.12.2019

Salariés : 8
Bénévoles : 59
Personnels mis à disposition : 0

L'information sur les trois rémunérations les plus élevées des cadres salariés et bénévoles n'est pas mentionnée dans l'annexe car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Produits de fonctionnement

1. Les subventions de fonctionnement liées au dispositif Nacre, encaissées au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à :

- 17 229 euros.

Il est à noter qu'il n'y a eu aucune subvention Nacre au cours des exercices 2018 et 2019 suite au transfert du dispositif Nacre à la Collectivité.

2. Les subventions de fonctionnement au titre du Financement des Entreprises et des Associations sont détaillées ainsi :

- Collectivité de Saint Martin : 10 000 euros,
- France Active : 4 023 euros,
- BPI : 4 044 euros,
- Europe (Feder – Accompagnement des entrepreneurs) : 573 963 euros.

Depuis plusieurs années, nous avons rencontré des difficultés importantes au niveau des dossiers de demande de subventions européennes (Feder et FSE). De ce fait et étant donné la nature incertaine de ces ressources, nous avons, par prudence, comptabilisé une provision pour risque au titre de l'accompagnement des entreprises pour un montant de 184 412 euros.

3. Les subventions de fonctionnement au titre de l'Accompagnement des Associations (professionnalisation) s'élèvent à 83 810 euros et sont détaillées ainsi :

- Collectivité de Saint Martin : 30 000 euros,
- Etat : 20 000 euros (Dieccte),
- Caisse des dépôts et consignation : 15 519 euros,
- France Active : 3 997 euros,
- Europe : 14 293 euros.

Sur ce montant, une somme de 27 171 euros est allouée au titre du DLA ingénierie.

Une provision pour risque a été comptabilisée au titre de l'accompagnement des associations pour un montant de 56 862 euros.

4. Les subventions de fonctionnement au titre de l'opération « My Quartier My Business » s'élèvent à 65 000 euros et sont détaillées ainsi :

- Collectivité de Saint Martin : 15 000 euros,
- Etat : 25 000 euros,
- BPI : 10 000 euros,
- Pole Emploi : 25 000 euros.

Par contre, la CDC a annulé une subvention de 10 000 euros qui avait été attribuée en 2018.

5. Les autres subventions de fonctionnement sont détaillées ainsi :

- Collectivité de Saint Martin : 95 000 euros,
- Dauphin Telecom : 1 000 euros (au titre du Concours Innovation),
- Crédit Mutuel : 2 000 euros (au titre du Concours Innovation),
- La société Farwood : 1 000 euros (au titre du Concours Innovation),
- La société GCL Audit et Conseil : 3 000 euros (au titre du Concours Innovation).

6. Les cotisations des membres s'élèvent à 21 000 euros.

7. Les dons et mécénats représentent une somme de 3 600 euros.

Fonds dédiés

- Des subventions ont été allouées en 2019 au titre de l'opération « My Quartier My Business » (Pôle Emploi pour 25 000 euros, Etat pour 25 000 euros, COM pour 15 000 euros). L'avancement au 31 décembre 2019 dans l'engagement des dépenses nous amène à comptabiliser un fonds dédié pour une valeur de 12 000 euros.

Contributions en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 198 heures consacrées par les bénévoles à des comités d'agrément, 4.50 heures au titre du parrainage, 21 heures au club des entrepreneurs (Business Attitudes), 11 heures au club des associations et 36 heures au titre d'actions diverses.

La valorisation de ce bénévolat à un taux moyen de 53 €/heure donne un montant de 14 240.50 euros.

Fiscalité

Au titre de l'exercice 2019, l'association n'est soumise à aucun impôt commercial.

Faits caractéristiques survenus depuis le 01.01.2020

Le début de l'année 2020 a vu surgir la crise sanitaire de la Covid 19.

Pour l'instant, cette crise, malgré un confinement général de la population des mois de mars à mai 2020 et donc une fermeture de l'association, ne semble pas présenter d'incidences significatives sur l'activité de l'association.

Ainsi la poursuite de l'activité n'est pas menacée, ni le respect de la permanence des méthodes comptables.

IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement, de recherche et développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 000		
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers	58 788		
Matériel de transport	64 501		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	80 403		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total III	203 692		
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	75		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	1 994 740		313 782
Total IV	1 994 815		313 782
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	2 203 507		313 782

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			5 000	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers			58 788	
Matériel de transport			64 501	
Matériel de bureau et informatique, mobilier			80 403	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total III			203 692	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			75	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		614 618	1 693 903	
Total IV		614 618	1 693 978	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		614 618	1 902 670	

AMORTISSEMENTS

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Valeur début exercice	Augment. Dotations	Diminutions Sorties/Rep.	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement, de recherche et développement	Total I				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	2 616	1 667		4 283
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements et aménagements des constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements et aménagements divers		24 900	11 127		36 028
Matériel de transport		26 260	12 900		39 160
Matériel de bureau et informatique, mobilier		45 026	15 387		60 413
Emballages récupérables et divers					
	Total III	96 186	39 415		135 601
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		98 803	41 082		139 884

Cadre B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT. DEROGATOIRES							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements net amort à fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort.fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort.fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement							
Autres immo. Incorporelles							
	Total I						
	Total II						
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst.générales, agenc. aménag. Const.							
Inst. techniques, mat. et outillage indus.							
Inst.générales, agenc. aménag. Divers							
Matériel de transport							
Mat.I de bureau et informatique, mobilier							
Emballages récupérables et divers							
	Total III						
	Total IV						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)							

Cadres C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
	Montant net début d'ex.	Augmen-tations	Dotations ex. aux amort.	Montant net en fin d'ex.
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant début exercice	Augmentation Dotations ex.	Diminutions Reprises ex.	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges	58 342	241 275	58 342	241 275
Total II	58 342	241 275	58 342	241 275
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières	131 822	98 406	12 807	217 421
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations				
Total III	131 822	98 406	12 807	217 421
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	190 164	339 681	71 149	458 695

<i>Dont dotations et reprises :</i>	- d'exploitation	241 275	58 342
	- financières	98 406	12 807
	- exceptionnelles		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI)

ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

Cadre A	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé				
	Créances rattachées à des participations	75		75
	Prêts (1)	1 644 918	576 209	1 068 710
	Autres immobilisations financières	48 985		48 985
De l'actif circulant				
	Clients, usagers, adhérents douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers, adhérents			
	Créances représentatives de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts taxes et versements assimilés			
	Divers	1 066 215	1 066 215	
	Confédération, fédération, union, associations affiliées			
	Débiteurs divers	14 017	14 017	
	Charges constatées d'avance	1 492	1 492	
	Total	2 775 702	1 657 933	1 117 769

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice	313 782
(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice	609 640

Cadre A	ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)				
	- à un an maximum à l'origine				
	- à plus d'un an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières diverses (1)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	29 334	29 334		
	Personnel et comptes rattachés	17 363	17 363		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	30 254	30 254		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, associations affiliées				
	Autres dettes	82 355	82 355		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	Total	159 306	159 306		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmen- tations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D=A+B-C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise	1 895 959	1 086 486	257 745	2 724 699
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	54 000			54 000
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	108 364	76 877		185 241
Report à nouveau	-3 856			-3 856
Résultat de l'exercice	19 437	4 922	19 437	4 922
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports avec droit de reprise	822 438	-17 552	93 018	711 868
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	27 450		10 881	16 570
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Total	2 923 793	1 150 732	381 081	3 693 444

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

NATURE DES SUBVENTIONS	Affectation	Montant à l'origine	Rapport au résultat de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Subvention FEDER Aménagement des locaux	Travaux	24 486	9 881	14 605
Subvention Acquisition Véhicule	Véhicule	2 964	1 000	1 964
Total		27 450	10 881	16 570
Total				

TABLEAUX DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

I-SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉES					
RESSOURCES	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D=A-B+C
Subventions MQMB	65 000			12 000	12 000
Total	65 000			12 000	12 000
II-RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC					
RESSOURCES	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D=A-B+C
Dons manuels					
Total					
Legs et dons					
Total					
Total					

PRODUITS A RECEVOIR

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du Bilan	31/12/2019	31/12/2018
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	1 080 232	165 463
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total	1 080 232	165 463

CHARGES A PAYER

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du Bilan	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 210	10 800
Dettes fiscales et sociales	23 237	15 828
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes :		
Total	33 447	26 628

PRODUITS ET CHARGES CONSTATÉS D'AVANCE

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)

Produits constatés d'avance	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Total		

Charges constatées d'avance	31/12/2019	31/12/2018
Charges d'exploitation	1 492	1 499
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	1 492	1 499

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Nature: **Bénévolat** **14 240,50 €**

Décomposition :

Bénévolat Comité d'Agrément	10 494,00 €
198 heures au taux moyen de 53 € de l'heure, soit	10 494,00 €
Bénévolat Parrainage et comité de suivi	238,50 €
4,50 heure au taux moyen de 53 € de l'heure, soit	238,50 €
Bénévolat Business Attitudes	2 385,00 €
21 heures au taux moyen de 53 € de l'heure, soit	2 385,00 €
Bénévolat Club des associations	583,00 €
11 heure au taux moyen de 53 € de l'heure, soit	583,00 €
Bénévolat Actions diverses	540,00 €
36 heures au taux de 15 € de l'heure, soit	540,00 €

Pour rappel, en 2018 :

Nature: **Bénévolat** **9 725,50 €**

Décomposition :

Bénévolat Comité d'Agrément	7 844,00 €
148 heures au taux moyen de 53 € de l'heure, soit	7 844,00 €
Bénévolat Comité d'Agrément FDF	1 378,00 €
26 heures au taux moyen de 53 € de l'heure, soit	1 378,00 €
Bénévolat Parrainage et Comité de suivi	
0 heure au taux moyen de 53 € de l'heure, soit	
Bénévolat Club des entrepreneurs	106,00 €
2 heures au taux moyen de 53 € de l'heure, soit	106,00 €
Bénévolat Club des associations	397,50 €
7,50 heures au taux moyen de 53 € de l'heure, soit	397,50 €

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

Les prêts d'honneur accordés sur l'exercice par le Comité d'Agrément et non encore actés à la clôture de l'exercice sont indiqués en engagements hors bilan dans l'annexe des comptes annuels. Ils sont au nombre de 9 et représentent un montant de 105 150 euros au 31.12.2019.

Les contrats d'apports associatifs accordés sur l'exercice par le Comité d'Agrément et non encore actés à la clôture de l'exercice sont indiqués en engagements hors bilan dans l'annexe des comptes annuels.

Il n'y en a pas au 31.12.2019.